10026 - L’enterrement des mécréants dans les cimetières musulmans

question

Question : Est-il permis d’enterrer dans un cimetière musulman un enfant mécréant adopté par un musulman?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est pas permis d’enterrer un mécréant dans les cimetières musulmans, qu’il soit adopté par un musulman ou pas, qu’il soit majeur ou pas.Mais si l’on possède la preuve qu’il s’était converti à l’Islam, on peut l’y enterrer.

Par ailleurs, l’adoption est interdite en Islam, compte tenu des propos du Très Haut: Appelez-les par (le nom de) leurs pères. (Coran,35:5)

L’assistance ne vient que d’Allah.Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.